

Pour ne pas avoir l'alerte « Mode protégé » (ou « Protected View » en anglais) de Microsoft Office lors de l'utilisation du WebDAV, il faut déclarer le serveur Qubes en tant que Site de confiance, en indiquant l'URL de la racine du serveur web dans les Options Internet du poste.

Nous recommandons que ce réglage soit automatisé par l'administrateur réseau du client, via une GPO (stratégie de groupe Windows).